

# Aide financière pour les organisations

Guide pour les organisations

2022-2023





# Table des matières

<b>1.0 Contexte .....</b>	<b>4</b>
<b>2.0 Description et objectifs des programmes.....</b>	<b>5</b>
Partenariats communautaires de formation .....	5
Services d'aide à l'emploi .....	5
Partenariats pour la création d'emplois.....	6
Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre.....	6
<b>3.0 Partenaires admissibles et fournisseurs de services .....</b>	<b>7</b>
Clientèle admissible aux Partenariats communautaires de formation, aux Services d'aide à l'emploi et au Programme pour la création d'emplois .....	8
Projets admissibles aux Partenariats communautaires de formation, aux Services d'aide à l'emploi et au Programme pour la création d'emplois.....	8
Projets admissibles aux Initiatives stratégiques pour la main-d'oeuvre .....	9
<b>4.0 Financement des programmes pour les organisations.....</b>	<b>10</b>
<b>5.0 Présentation d'une demande .....</b>	<b>11</b>
<b>6.0 Administration financière des programmes .....</b>	<b>12</b>
<b>7.0 Suivi et rapports .....</b>	<b>13</b>
<b>8.0 Rôles et responsabilités des organisations .....</b>	<b>14</b>
Fournisseur de services pour les Services d'aide à l'emploi.....	14
<b>9.0 Liste des documents et formulaires requis.....</b>	<b>15</b>
Centres de services régionaux du MÉCF.....	16

## 1.0 Contexte

Le ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation (MÉCF) met à l'œuvre l'initiative *Des compétences pour réussir* afin que « les Ténois possèdent les compétences, les connaissances et les attitudes essentielles à leur réussite professionnelle ».

Le *Cadre stratégique décennal de l'initiative Des compétences pour réussir* permettra de s'assurer, par la mobilisation des intervenants, l'établissement de partenariats, la planification de mesures et la mise en œuvre progressive pendant les dix prochaines années, que le système d'éducation et de formation des Territoires du Nord-Ouest (TNO) saura suivre l'évolution des tendances du marché du travail.

Le rapport *Prévisions et évaluation des besoins du marché du travail aux Territoires du Nord-Ouest* présente un aperçu du profil socioéconomique des travailleurs et des perspectives du marché de l'emploi ténois jusqu'en 2030. Entre 28 500 et 36 700 emplois seront à combler, dont près de 78 % qui exigeront un diplôme postsecondaire.

C'est dans les petites localités éloignées des Territoires du Nord-Ouest que le taux d'emploi est le plus faible : aussi bas que 33,3 % à certains endroits, comparativement à un taux oscillant entre 60 et 78 % dans les grands centres régionaux (Recensement de 2016). De même, le taux de chômage est également supérieur dans les petites localités comparativement aux grands centres régionaux.

Dans les collectivités, les jeunes sont particulièrement touchés par le chômage, en raison de leur niveau de scolarisation généralement faible et du peu de possibilités d'emploi qui s'offre à eux. En effet, le taux d'emploi chez les jeunes Ténois de 15 à 24 ans est beaucoup plus bas que chez les personnes de 25 à 54 ans (Recensement de 2016).

Le MÉCF déploie plusieurs programmes subventionnés par les gouvernements territorial et fédéral pour dynamiser le marché du travail ténois, notamment dans les collectivités de petite taille.

Ces programmes servent les visées du MÉCF et la priorité que s'était fixée la 19<sup>e</sup> Assemblée législative d'augmenter le nombre d'emplois dans les petites collectivités, de réaliser des investissements stratégiques pour former la main-d'œuvre et d'augmenter l'accès à des programmes nordiques d'études postsecondaires et d'apprentissage des métiers.

## 2.0 Description et objectifs des programmes

### PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES DE FORMATION

Les **Partenariats communautaires de formation** offrent aux personnes qui y participent des occasions de formation et de perfectionnement des compétences leur permettant d'améliorer leurs perspectives d'emploi. Ils aident les organisations communautaires tierces à proposer des activités communautaires ou régionales visant à augmenter le perfectionnement des compétences.

Voici les objectifs des Partenariats communautaires de formation :

- Permettre aux Ténois d'acquérir des compétences grâce à des formations de groupe et des activités de perfectionnement.
- Offrir une meilleure passerelle entre les études et le marché du travail grâce à du soutien ciblé.
- Accroître la main-d'œuvre ténoise au moyen de divers partenariats de formation.

### SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI

Les **Services d'aide à l'emploi** proposent de l'orientation professionnelle et de l'aide à l'emploi adaptées aux besoins propres à chaque région. Chaque antenne locale cherche à bien couvrir son territoire pour combler les lacunes dans les services et aider les clients à se préparer au marché du travail, ainsi qu'à trouver et à conserver un emploi en collaboration avec des organisations tierces.

Voici les objectifs des Services d'aide à l'emploi :

- Permettre aux personnes de prendre des décisions professionnelles éclairées.
- Donner accès à des services de consultation et de soutien pour que les clients se préparent bien à la transition professionnelle.
- Soutenir les clients dans leur processus de planification de carrière.
- Fournir de l'information sur le marché du travail aux collectivités locales.

# PARTENARIATS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Le **Programme pour la création d'emplois** permet aux participants d'acquérir de l'expérience de travail pour améliorer leur employabilité. Il aide aussi les organisations tierces à offrir des activités communautaires et régionales apportant de l'expérience de travail ou donnant une garantie d'emploi en fin de projet aux personnes sans emploi qui ont besoin d'expérience (et éventuellement de formation) pour décrocher et conserver un bon emploi.

Voici les objectifs du programme pour la création d'emplois :

- Créer des emplois par l'entremise de projets en partenariat avec les organisations communautaires.
- Encourager une plus grande implication des employeurs dans la formation afin que les compétences acquises correspondent aux possibilités d'emploi, particulièrement dans les secteurs touchés par la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- Permettre aux personnes d'obtenir et d'améliorer des compétences essentielles nécessaires en milieu de travail.
- Offrir une meilleure passerelle entre les études et le marché du travail grâce à du soutien ciblé.
- Augmenter la population active aux TNO au moyen de divers partenariats.

# INITIATIVES STRATÉGIQUES POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Les **Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre** appuient les organismes offrant des activités sur le marché du travail axées sur le développement de la main-d'œuvre, le réaménagement des effectifs et la planification des ressources humaines. Les activités doivent cibler un besoin local de main-d'œuvre.

Voici les objectifs des Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre :

- Soutenir le marché du travail par l'établissement de partenariats qui, par des initiatives communes, contribuent au développement d'économies saines.
- Permettre aux parties intéressées de répondre aux besoins du marché du travail dans leur collectivité.
- Soutenir le marché du travail dans la mise de l'avant de plans communautaires actuels et appuyer la planification stratégique du développement du marché du travail au niveau communautaire.
- Augmenter la population active aux TNO au moyen de divers partenariats.

## 3.0 Partenaires admissibles et fournisseurs de services

Les fournisseurs de services d'éducation et de formation doivent être approuvés par le MÉCF. Les établissements d'enseignement reconnus – les universités, les collèges communautaires ou les collèges de carrière et les centres de formation syndicale – sont généralement approuvés. D'autres fournisseurs de formation, comme les fabricants de matériel, les concepteurs de logiciels, les conseillers ou les entreprises privées offrant de la formation, pourraient être invités à donner de la formation. Pour recevoir le statut de formateur autorisé, ils doivent démontrer :

1. leur capacité à offrir de la formation, par la présentation de tous les éléments suivants :
  - savoir ou expérience directement en lien avec le sujet (attestation ou équivalence);
  - expérience ou études (avec attestation ou équivalence) en enseignement ou en formation.
2. la qualité de leur programme ou leur capacité à en élaborer un, par la présentation de tous les éléments suivants :
  - plan et description des cours proposés et des sujets abordés;
  - description et explication de la méthode pédagogique;
  - liste et explication des prérequis, le cas échéant;
  - description et explication des évaluations (mode d'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés).

La formation peut prendre plusieurs formes : en classe, dans un centre de formation, en milieu de travail, en ligne, etc.

Les partenaires admissibles sont les conseils d'administration, les organismes, les administrations municipales, les organisations autochtones, les organismes sans but lucratif, les entreprises, les associations d'employeurs ou d'employés et les établissements d'enseignement postsecondaire.

Les fournisseurs de services sont des formateurs qui ont été préalablement approuvés par le MÉCF.

## CLIENTÈLE ADMISSIBLE AUX PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES DE FORMATION, AUX SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI ET AU PROGRAMME POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

La personne doit résider aux TNO, être citoyenne canadienne, résidente permanente, ou protégée conformément à la définition de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, et avoir 16 ans ou plus (l'âge minimum pour quitter l'école).

## PROJETS ADMISSIBLES AUX PARTENARIATS COMMUNAUTAIRES DE FORMATION, AUX SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI ET AU PROGRAMME POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS

Les projets retenus au titre des **Partenariats communautaires de formation**, des **Services d'aide à l'emploi** et de **Programme pour la création d'emplois** peuvent proposer des programmes de formation dans les domaines suivants :

- la littératie et la numéritatie;
- le rattrapage scolaire;
- les compétences essentielles en milieu de travail;
- les compétences de vie;
- les programmes de préparation à l'emploi;
- la formation préalable à l'emploi;
- les programmes de formation axés sur des compétences précises.

## PROJETS ADMISSIBLES AUX INITIATIVES STRATÉGIQUES POUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Voici les critères d'admissibilité au titre des **Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre** :

- La demande ou la proposition doit inclure deux partenaires qui représentent chacun un acteur communautaire différent.
- Chaque partenaire doit contribuer de façon importante au projet.
- Les buts du projet doivent être bien définis et les rôles de tous les partenaires, clairement énoncés.
- Les activités des partenariats doivent permettre d'atteindre un objectif communautaire lié au marché du travail.
- Le projet doit être axé sur l'adoption d'une approche originale et novatrice dans le contexte du marché du travail et ne peut servir de structure à du financement de base.

## 4.0 Financement des programmes pour les organisations

Il n'y a pas de financement admissible maximal; la limite dépend des budgets régionaux, des fonds disponibles et des autorisations régionales.

Les coûts admissibles peuvent inclure ce qui suit :

- le salaire des superviseurs;
- les coûts généraux du projet;
- le matériel;
- la location d'équipement;
- les frais de licences;
- les coûts administratifs;
- les droits de scolarité ou les coûts de formation.

Ces coûts doivent être notés dans la proposition présentée au centre de services régionaux du MÉCF.

Remarque : Les critères d'admissibilité au financement peuvent varier légèrement selon les différents volets de programmes. Pour en savoir plus, consultez votre agent de perfectionnement professionnel (APP).

## 5.0 Présentation d'une demande

Il revient au centre de services régionaux du MÉCF d'approuver ou de rejeter les propositions et les demandes.

Les propositions de projet et les demandes de financement doivent être présentées aux centres de services régionaux du MÉCF.

Il est recommandé qu'à la réception de la proposition ou de la demande, le personnel du centre travaille avec l'organisation pour étoffer la proposition ou la demande à approuver.

Le personnel prendra connaissance de la proposition ou de la demande de l'organisation et l'analysera. À l'issue de cette analyse, l'APP enverra dès que possible une lettre d'autorisation ou de refus à l'organisation.

## 6.0 Administration financière des programmes

Les accords de contribution seront rédigés, et s'y grefferont des exigences de rapport (annexes E et F) pour les propositions de projet ou les demandes de financement approuvées.

Les accords de contribution fixeront des critères de reddition de comptes et d'évaluation. En cas de non-respect des conditions de l'accord, le MÉCF peut annuler les approbations de financement.

Dans les demandes de financement pour les **Projets de partenariats communautaires de formation**, les **Services d'aide à l'emploi** et le **Programme pour la création d'emplois**, les personnes doivent remplir un formulaire de demande de services et un sondage de suivi après douze semaines. Ces formulaires seront fournis aux organisations une fois leur projet approuvé.

## 7.0 Suivi et rapports

Les exigences concernant les rapports sont précisées dans les ententes de contribution (annexes E et F).

Le suivi et l'évaluation des programmes et des clients sont essentiels.

Pour les projets concernant les **Services d'aide à l'emploi**, les fournisseurs de services doivent produire un rapport mensuel sur la clientèle utilisant les services libres d'accès ou peu cadrés. Ces clients devraient être comptabilisés de manière approximative, et inclus dans le tableau des rapports réguliers (modalités de l'accord de contribution) du centre de services régionaux.

Pour ce qui est des projets d'**Initiatives stratégiques pour la main-d'œuvre**, les organisations devront aborder les éléments suivants dans leur rapport final :

- Objectif du partenariat
- Leadership
- Communication et collaboration
- Propriété et responsabilité conjointes relativement aux résultats
- Harmonisation, intégration et durabilité des systèmes
- Prise en compte du contexte local
- Non requis : Formulaire de demande de services et sondage de suivi après douze semaines

## 8.0 Rôles et responsabilités des organisations

### FOURNISSEUR DE SERVICES POUR LES SERVICES D'AIDE À L'EMPLOI

Le fournisseur de services est tenu de :

- présenter la demande de financement ou la proposition de projet concernées à un centre de services régionaux du MÉCF;
- tenir des registres précis sur les finances et les programmes;
- soumettre des rapports et respecter les modalités de l'accord de contribution;
- recueillir des données sur la clientèle, suivre sa progression et ses résultats, et en faire rapport;
- remplir le formulaire de demande de services (clients), s'il y a lieu;
- remplir le sondage de suivi après douze semaines (clients), s'il y a lieu.

## 9.0 Liste des documents et formulaires requis

- Demande de financement ou proposition de projet de l'organisation
- Formulaire de demande de services pour chaque client
- Clientèle utilisant les services libres d'accès ou peu cadrés et n'ayant pas besoin de remplir une demande de services
- Renseignements du fournisseur – Assurance responsabilité, liste des membres du conseil d'administration ou chef et membres du conseil (s'il y a lieu), lettre d'enregistrement de la CSTIT, preuve de statut légal de l'entreprise ou de la société (licence d'exploitation ou inscription au Registre des sociétés)

# CENTRES DE SERVICES RÉGIONAUX DU MÉCF

## Centre de services du MÉCF de Beaufort-Delta

### Adresse postale :

Centre de services du MÉCF de Beaufort-Delta  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
Sac postal 1 | Inuvik NT XOE 0TO

### Adresse municipale :

Centre Kigiak  
106, chemin Veterans

**Tél.** : 1-867-777-7365

**Sans frais** : 1-855-283-9311

**Téléc.** : 1-867-777-7218

## Centre de services du MÉCF du Dehcho

### Adresse postale :

Centre de services du MÉCF du Dehcho  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
C. P. 740 | Fort Simpson NT XOE ONO

### Adresse municipale :

Immeuble Chief Baptiste Cazon  
9802, 98<sup>e</sup> Avenue

**Tél.** : 1-867-695-7338 (Les appels à frais virés sont acceptés.)

**Téléc.** : 1-867-695-7351

## Centre de services du MÉCF du Sahtu

### Adresse postale :

Centre de services du MÉCF du Sahtu  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest  
C. P. 147 | Norman Wells NT XOE OVO

### Adresse municipale :

Bureau 106 | Immeuble Edward G. Hodgson  
1A, chemin Raven

**Tél.** : 1-867-587-7157 | **Sans frais** : 1-866-814-9840

**Téléc.** : 1-867-587-2612

## Centre de services du MÉCF du Slave Nord

### Adresse postale :

Centre de services du MÉCF du Slave Nord  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
C. P. 1320 | Yellowknife NT X1A 2L9

### Adresse municipale :

Nova Plaza, rez-de-chaussée  
5019, 52<sup>e</sup> Rue

**Tél.** : 1-867-767-9356 | **Sans frais** : 1-866-768-8145

**Téléc.** : 1-867-873-0423

## Centre de services du MÉCF du Slave Sud

### Adresse postale pour Fort Smith :

Centre de services du MÉCF du Slave Sud  
Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation  
C. P. 1406 | Fort Smith NT XOE OPO

### Adresse municipale pour Fort Smith :

Square McDougal  
195, chemin McDougal  
**Tél.** : 1-867-872-7425 (Les appels à frais virés sont acceptés.)  
**Téléc.** : 1-867-872-4507

## Adresse postale pour Hay River

### Adresse postale :

Centre de services du MÉCF du Slave Sud  
Centre de services du MÉCF de Hay River  
8, promenade Capital | Hay River NT XOE 1G2

### Adresse municipale pour Hay River :

Palais de justice  
**Tél.** : 1-867-874-5050 (Les appels à frais virés sont acceptés.)  
**Téléc.** : 1-867-874-5062